



CP 2001/115 Final FR/en

Original : FR

TITLE / TITRE

Proposal for additional medical information relating to the prudent use of anti-microbial agents in human medicine

Proposition de complément d'informations médicales relatif à l'utilisation prudente des agents anti-microbiens en médecine humaine

AUTHOR / AUTEUR

Dr CALLOC'H

CONCERNING / CONCERNE

All delegations
Approved during the Board meeting on the 22/09/2001

Toutes les délégations
Approuvé lors de la réunion du Conseil le 22/09/200

PURPOSE / OBJET

INFORMATION

DATE

22/09/2001

KEYWORDS / MOTS CLEFS

Antimicrobial _ Anti-microbien

PROPOSITION DE COMPLEMENT D'INFORMATIONS MEDICALES RELATIF A L'UTILISATION PRUDENTE DES AGENTS ANTI- MICROBIENS EN MEDECINE HUMAINE

*(Complément d'informations dans le prolongement de la proposition
de recommandations du Conseil en date du 25 juin 2001)*

1. RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DES MEDECINS ET DES PATIENTS :

- Souligner la nécessité de formation de base et continue des médecins: sur les familles d'antibiotiques, leurs propriétés, leur usage approprié dans les soins administrés aux patients et les inquiétudes quant au développement de la résistance antimicrobienne.
- Souligner la nécessité d'informer les patients sur leur utilisation propre et l'importance de suivre les prescriptions lors de la prise des médicaments.
- Souligner la nécessité d'informer les patients sur les éventuelles interactions entre les prescriptions d'antibiothérapie.
- Rappeler la nécessité de considérer la durée du temps libre, l'influence sur la vie sociale et la contagiosité (y compris le mode de vie, les crèches, les voyages à l'étranger, etc.).
- Souligner la nécessité d'informer les services publics en matière de pollution et de lutte contre le tabac, en tant que facteurs favorisant les pathologies microbiennes.

2. RECOMMANDATIONS AUX POLITICIENS ET FUNDHOLDERS EN MATIERE DE SOINS DE SANTE:

- Allouer des ressources pour la formation de base et continue des médecins, dentistes, pharmaciens et médecins vétérinaires;
- Veiller à ce que les antibiotiques soient uniquement disponibles sur prescription ou administration par un médecin généraliste ayant les qualités requises;
- Allouer les ressources financières et matérielles nécessaires pour surveiller correctement la survenance de problèmes et fournir un système d'alarme précoce aux niveaux national et européen;
- Clairement établir des lignes directrices recommandant uniquement un usage approprié et basées sur le rapport coût/efficacité et les éventuels bienfaits de ces médicaments;
- Créer des organismes ou des sociétés érudites indépendantes dotées des pouvoirs de dévier les lignes directrices basées sur la valeur d'un traitement;
- Assurer que les décisions d'autorisation sont prises dans un contexte scientifique et transparent et promouvoir une utilisation sûre et rationnelle des agents antimicrobiens;

- Parallèlement, assurer que la décision de prescrire et/ou administrer un certain agent antimicrobien est prise sur la base de preuves scientifiques et non sur des incitations financières perverses.
- Favoriser le travail de la santé publique en vue de réduire l'usage des antibiotiques
 - en agriculture, dans l'engraissement des animaux et dans l'industrie agricole
 - en médecine vétérinaire (1997 et 99 - décisions par l'U.E. d'utiliser seulement quatre antibiotiques dans les viandes animales).

2. RECOMMANDATIONS AU NIVEAU D'UNE STRATEGIE EUROPEENNE :

- de bien préciser que pour le corps médical européen, les stratégies et synergies de collaboration de la FDA américaine ne devraient être scientifiquement que complémentaires de celles de l'EMA de Londres et non influencées par la mondialisation du marché.
- de préciser que l'avenir, en matière d'industries pharmaceutiques, passera :
 - par la génomique : en matière de réplication des microbes,
 - et par la pharmacogénétique : dans la prévention et la recherche des effets secondaires chez les patients. Mais ici le C.P. n'ignore pas que ces recherches sur le vivant passent par un débat éthique en matière de "brevetabilité du vivant ».
- cette réflexion du CP doit se placer dans la conscience du fait que toute nouvelle molécule d'antibiothérapie nécessite 10 à 20 ans d'études initiales avant toute commercialisation.

Dr. L.J. CALLOC'H
Secrétaire général-adjoint du CNOM,
Vice-Président de commission du Comité permanent